

Commune de Saint-Galmier

EXTRAIT

DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 7 JUIN 2018

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean Yves CHARBONNIER, Maire :

- Approuve, à l'unanimité, l'avenant n° 3 à la DSP du Casino le Lion Blanc.
- Approuve, à la majorité, la convention d'études et de veille foncière proposée par EPORA pour l'ancien site de l'usine Badoit.
- Adopte, à l'unanimité, la motion qui sera adressée au Premier ministre, pour que des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 11^{ème} programme soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin.
- Prend acte du rapport annuel du casino municipal présenté par le service délégataire pour l'année 2017.
- Approuve, à l'unanimité, la convention proposée par Saint-Etienne Métropole pour le déploiement d'un service de recharge pour véhicules électriques.
- Prend les décisions opérationnelles dans le cadre de la fusion-absorption de la SEM PATRIMONIALE LOIRE par la SEDL.
- Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la demande de permis d'aménager d'un city stade à côté du gymnase La Colombe.
- Approuve, à l'unanimité, le règlement intérieur modifié des cantines scolaires publiques.
- Approuve, à l'unanimité, le déclassement du domaine public d'un talus Montée de Faroujat et sa cession à M. LE CARBOULEC et Mme YAFAROV.
- Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer et à déposer la demande de permis de construire et une autorisation de travaux dans le cadre du remplacement de la chaudière de l'église.
- Prend acte du rapport annuel du camping municipal présenté par le service délégataire pour l'année 2017.
- Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer et à déposer la demande de permis de construire et une autorisation de travaux dans le cadre de la création d'une nouvelle porte de secours dans la salle du Caveau.
- Accepte, à l'unanimité, la nouvelle dénomination « Allée du Clos Teillères ».
- Approuve, à l'unanimité, la régularisation foncière consistant à la reprise par la commune des espaces verts du lotissement Le Vernay.
- Décide, à l'unanimité, de verser un fonds de concours à Saint-Etienne Métropole pour des travaux d'eaux pluviales à réaliser sur le territoire communal.

- Approuve, à l'unanimité, le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'école de musique et de danse jusqu'au 31 décembre 2020.
- Approuve, à l'unanimité, le maintien de la garantie relative aux prêts transférés par Néolia à Cité Nouvelle.
- Approuve, à l'unanimité, la vente de la fontaine lumineuse sur le site de webenchères au prix minimum de 5 000 €.
- Procède au tirage au sort des jurés d'assises
- Prend acte des décisions du Maire.

Le Maire,
J. Y. CHARBONNIER.

*Les délibérations et les documents annexes sont consultables en Mairie
aux heures habituelles d'ouverture.*

Affiché le 8 juin 2018